

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-021SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Convention avec la SCI de Liesse pour des visites intérieures de l'Hôtel Bodard de la Jacopièrre et utilisation de la grande salle pour des ateliers pédagogiques

La visite présentant la Ville-fort de Chinon, quartier en contrebas de la forteresse, se déroulant principalement le long de la rue Voltaire/Haute-Saint-Maurice, est la visite la plus souvent réalisée par les guides-conférenciers de l'équipe « Ville d'art et d'histoire ».

L'un des atouts mis en valeur auprès des visiteurs est la possibilité d'entrer dans des cours et des monuments non accessibles au grand public. Dans ce contexte, la visite intérieure de l'hôtel Bodard de la Jacopièrre, dans les parties sécurisées (grande salle, cour donnant sur le quai Charles VII) serait un avantage supplémentaire.

De plus, cela accompagne la volonté de la municipalité de développer la fréquentation de la partie ouest du centre-ville historique.

En outre, dans le cadre des visites guidées à destination des scolaires, des ateliers pédagogiques sont également réalisés par les agents des services Culturel et Patrimoine de la Ville. La grande salle de l'Hôtel Bodard de la Jacopière offre un espace optimal pour accueillir ces ateliers pédagogiques.

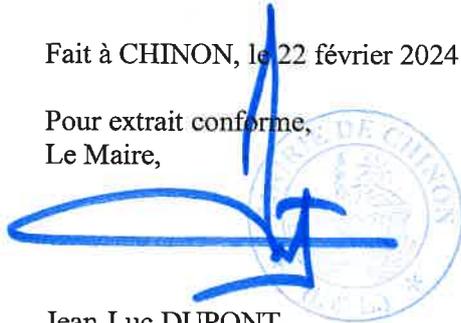
La réalisation de cette visite et l'utilisation de la grande salle pour les ateliers pédagogiques doivent faire l'objet d'une convention avec la SCI de Liesse, propriétaire du bâtiment. Il est proposé qu'une clé permettant l'accès aux espaces ci-dessus mentionnés soit mise gratuitement à disposition du service patrimoine. Une attestation de Responsabilité Civile de la Ville sera remise à la SCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le principe d'une accessibilité à l'Hôtel Bodard de la Jacopière lors des visites guidées du quartier médiéval,

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.